Début des discussions sur LOPPSI à l'Assemblée

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 9 février 2010

https://www.bortzmeyer.org/loppsi.html

Le 9 février était un triste jour pour l'Internet, c'était la présentation du projet de loi LOPPSI à l'Assemblée. C'est un texte de loi très vaste qui recouvre beaucoup de choses, d'ailleurs, pas seulement l'Internet.

LOPPSI impose le principe d'un filtrage obligatoire de l'Internet (article 4), comme à Dubaï <https://www.bortzmeyer.org/censure-a-dubai.html>, en Tunisie ou en Chine. Vous trouvez que la référence à la dictature chinoise est exagérée ? Mais ce sont les députés de la majorité qui citent la Chine en modèle <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/politique/20091217.OBS1017/un_depute_ump_propose_de_nationaliser_le_reseau_interne.html>. Bien sûr, on nous annonce que cela sera seulement pour lutter contre la pédophilie. Mais l'expérience prouve amplement que ce ne sera qu'un début et, qu'une fois la lourde infrastructure de filtrage en place, elle sera mise au service de bien d'autres causes, comme la protection de l'industrie du divertissement en filtrant les sites comme The Pirate Bay. (Cette extension de la censure a déjà commencé avec l'amendement Canal+ <http://www.numerama.com/magazine/15058-le-piratage-de-canal-plus-s-invite-dans-la-loi-loppsi.html>.)

L'idée de filtrage obligatoire est ancienne <https://www.bortzmeyer.org/filtrage-villepin-auto.html> (voire très ancienne <http://web.archive.org/web/19961029141437/www.aui.fr/Dossiers/Amend-fillon/presentation.html> !). La loi ne donne pas de détails techniques, qui sont repoussés à un futur décret. Peut-être y aura t-il un serveur BGP place Beauvau, annonçant les adresses IP à "*null router*", et avec qui les opérateurs devront "*peerer*". Ou bien peut-être LOPPSI imposera t-elle l'empoisonnement des résolveurs DNS des FAI (avec des outils comme ceux de Nominum <https://www.bortzmeyer.org/nominum-a-eviter.html>. PC Inpact avait fait une bonne liste des études techniques existantes <http://www.pcinpact.com/actu/news/54930-hadopi-dpi-filtrage-blocage-couts.htm>. (Voir aussi la description de la technique néo-zélandaise <http://arstechnica.com/tech-policy/news/2010/03/new-zealand-relies-on-bgp-router-protocol-to-filter-the-net.ars>.) Dans tous les cas, cela ajoutera un composant au réseau, et donc une fragilité supplémentaire. On peut donc remercier le gouvernement Fillon pour avoir contribué à dégrader le fonctionnement du réseau.

Que doit faire le citoyen inquiet, à juste titre, de cette avancée de la censure ? D'abord, écrire à son député <http://www.laquadrature.net/fr/loppsi-censure-du-net-contactez-votre-depute>. Ensuite, pour les prochaines élections, les régionales, le 14 et 21 mars, penser aux partis qui s'opposent clairement à LOPPSI (n'hésitez pas à m'en signaler d'autres) :

— NPA,
— Europe Écologie,
— Parti Pirate.

LOPPSI a été adoptée par l'Assemblée le 16 février. Il reste encore plusieurs étapes législatives.

Une bonne synthèse de la loi se trouve dans un article de PCinpact <http://www.pcinpact.com/actu/news/54319-loppsi-filtrage-blocage-site-hortefeux.htm> et un très bon résumé de ses conséquences néfastes dans l'article « Ce que LOPPSI veut dire <http://www.meilcour.fr/general/ce-que-loppsi-veut-dire.html> ». Il y a plusieurs arguments originaux (par exemple sur le fait que la liste des sites censurés est secrète) dans « LOPPSI 2 et autres lois en I... <https://signal.eu.org/blog/2010/02/16/loppsi-2-et-autres-lois-en-i-apres-dadvsi-hadopi/> ». On peut lire le projet entier sur le site de l'Assemblée <http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl1697.asp>, ainsi que la liste des amendements et l'état du projet <http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/lopsi_performance.asp>. Numerama a un dossier sur LOPPSI <http://loppsi.numerama.com/> avec plein d'informations.